



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Planisware

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
Planisware
200 avenue de Paris - 92320 Châtillon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS
Société anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 61 rue Henri Regnault 92075 PARIS LA DEFENSE
Capital de 8 320 000 euros – RCS Nanterre
784 824 153



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Forvis Mazars
Tour EXALTIS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Planisware

200 avenue de Paris - 92320 Châtillon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Planisware,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Planisware relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable

Description des risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans la « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales :

- De nature non récurrente : les produits relatifs aux ventes de licences perpétuelles et les services relatifs au déploiement du logiciel,
- De nature récurrente : les contrats de maintenance, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les ventes de licences annuelles, les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription »,

et est reconnu selon les modalités décrites dans la « Note 6. Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe diffère selon la typologie de produits : hormis le chiffre d'affaires liées aux ventes de licences annuelles et perpétuelles qui est reconnu à la mise à disposition du logiciel au client et lorsqu'il ne reste plus d'obligation de performance significative envers le client, les autres typologies de chiffre d'affaires sont reconnues à l'avancement.

L'évolution du chiffre d'affaires récurrent d'un exercice à l'autre est un indicateur clé de performance. Par conséquent, il peut y avoir une pression sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur la correcte période comptable comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus lié à la comptabilisation des différentes typologies de chiffres d'affaires et apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues ;
- identifier les principaux contrôles de la société relatifs à la catégorisation et à la comptabilisation du chiffre d'affaires, en veillant à leur pertinence pour notre audit, puis évaluer leur conception, ainsi que leur mise en œuvre ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques, en analysant notamment les variations de chiffre d'affaires d'une période à l'autre;

- pour un échantillon de ventes, apprécier leur correcte comptabilisation en les rapprochant de la documentation contractuelle et des preuves justifiant la livraison ou la réalisation de la prestation, afin de contrôler de la correcte séparation des exercices.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en « Note 6. Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Planisware par l'assemblée générale du 26 septembre 2022 pour le cabinet KPMG SA et du 20 mai 1997 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la 3ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 27ème année, dont, pour chaque cabinet, une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 29 avril 2025,
Les commissaires aux comptes,

KPMG SA

Forvis Mazars

Jean-Pierre Valensi
Associé

Jessica Cluzeau
Associée

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	6	183 447	155 746
Autres produits de l'activité	6	-	693
Produits liés à l'activité		183 447	156 439
Coût des ventes	7	(50 121)	(45 127)
Marge brute		133 326	111 312
Frais de recherche et développement	7	(22 181)	(20 009)
Frais commerciaux et marketing	7	(33 342)	(27 085)
Frais généraux et administratifs	7	(25 969)	(21 314)
Résultat opérationnel courant		51 834	42 904
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		-	253
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		51 834	43 157
Autres produits opérationnels	11	-	7 531
Autres charges opérationnelles	11	(5 701)	(4 489)
Résultat opérationnel		46 133	46 200
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	3 870	1 468
Coût de l'endettement financier brut	12	(318)	(290)
Autres produits financiers	12	3 866	2 737
Autres charges financières	12	(2 054)	(1 427)
Résultat financier		5 365	2 489
Résultat net avant impôts		51 497	48 689
Impôts sur le résultat	13	(8 768)	(6 859)
Résultat net de la période		42 729	41 830
Résultat net de la période part du Groupe		42 729	41 830
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action			
<i>Résultat de base par action (euro)</i>	14	<i>0,61</i>	<i>0,61</i>
<i>Résultat dilué par action (euro)</i>	14	<i>0,61</i>	<i>0,60</i>

Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	Notes	2024	2023
Résultat net de la période		42 729	41 830
Filiales à l'étranger - écart de conversion		154	(1 087)
Entités mises en équivalence - écart de conversion		-	(33)
Recyclage en résultat des réserves de conversion résultant de la prise de contrôle d'entreprises associées précédemment mises en équivalence		-	100
Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		154	(1 020)
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies	9	(119)	(271)
Impôts sur les éléments non recyclables	13	31	63
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		(88)	(208)
Total autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		66	(1 228)
Résultat global de la période		42 796	40 602
Résultat global de la période part du Groupe		42 796	40 602
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Etat de la situation financière consolidée

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Goodwill	15	20 529	21 006
Immobilisations incorporelles	16	8 267	7 606
Immobilisations corporelles	17	5 432	4 589
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	18	15 890	13 694
Participations mises en équivalence		-	-
Actifs financiers non courants	19	999	995
Autres actifs non courants	21	952	777
Impôts différés actifs	13	4 241	2 390
Total actifs non courants		56 310	51 057
Créances clients et actifs sur contrats	20	52 246	46 592
Autres créances et actifs courants	21	15 772	14 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	176 178	142 696
Total actifs courants		244 197	204 061
Total actifs		300 507	255 118

en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	23	7 002	6 939
Primes d'émission	23	23 278	19 171
Réserves consolidées et autres réserves		122 506	96 585
Réserves de conversion		(616)	(771)
Résultat net de la période part du Groupe		42 729	41 830
Capitaux propres part du Groupe		194 899	163 754
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		194 899	163 754
Avantages du personnel	9	2 651	2 252
Emprunts et dettes financières	18, 24	13 135	11 446
Impôts différés passifs	13	933	1 046
Total passifs non courants		16 719	14 744
Provisions	27	1 151	38
Emprunts et dettes financières	18, 24	3 923	3 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28	3 772	4 294
Autres dettes et passifs courants	28	39 881	35 021
Passifs sur contrats	29	40 164	33 697
Total passifs courants		88 890	76 620
Total capitaux propres et passifs		300 507	255 118

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Notes	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Situation au 1^{er} janvier 2023		344	9 615	85 579	249	31 555	127 342	-	127 342
Résultat net de la période		-	-	-	-	41 830	41 830	-	41 830
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(208)	(1 020)	-	(1 228)	-	(1 228)
Résultat global de la période		-	-	(208)	(1 020)	41 830	40 602	-	40 602
Affectation du résultat net		-	-	15 942	-	(15 942)	-	-	-
Dividendes		-	-	-	-	(15 613)	(15 613)	-	(15 613)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres		-	-	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions		3	9 555	-	-	-	9 559	-	9 559
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes		6 592	-	(6 592)	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires		6 595	9 555	(4 726)	-	(15 613)	(4 188)	-	(4 188)
Situation au 31 décembre 2023		6 939	19 171	96 586	(771)	41 830	163 754	-	163 754
Résultat net de la période		-	-	-	-	42 729	42 729	-	42 729
Autres éléments du résultat global de la période	9, 13	-	-	(88)	154	-	66	-	66
Résultat global de la période		-	-	(88)	154	42 729	42 796	-	42 796
Affectation du résultat net		-	-	21 013	-	(21 013)	-	-	-
Dividendes	23	-	-	-	-	(20 817)	(20 817)	-	(20 817)
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	10	-	-	5 060	-	-	5 060	-	5 060
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions	23	37	4 107	-	-	-	4 144	-	4 144
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes	23	26	-	(26)	-	-	-	-	-
Achats et ventes d'actions propres	23	-	-	(38)	-	-	(38)	-	(38)
Transactions avec les actionnaires		63	4 107	4 996	-	(20 817)	(11 651)	-	(11 651)
Situation au 31 décembre 2024		7 002	23 278	122 506	(616)	42 729	194 899	-	194 899

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Notes	2024	2023
Résultat net de la période		42 729	41 830
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus		-	540
Amortissements des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	7	7 685	7 179
Variation des provisions et avantages du personnel	9, 27	1 392	100
Coût de l'endettement financier brut	12	318	290
Charge au titre des paiements fondés sur des actions	10	5 060	1 866
Impôts sur le résultat	13	8 768	6 859
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(1 019)	(7 416)
Marge brute d'autofinancement		64 933	51 247
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	30	2 526	3 563
Impôts sur le résultat payés		(8 434)	(7 535)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		59 025	47 274
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16, 17	(5 486)	(4 851)
Paiements sur autres immobilisations financières	21, 22	(998)	(1 154)
Remboursements des autres immobilisations financières		-	100
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-	724
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(6 485)	(5 181)
Augmentation du capital et des primes	23	4 144	-
Dividendes versés aux actionnaires de Planisware	23	(20 817)	(15 719)
Émissions d'emprunts au cours de l'exercice		-	-
Remboursements d'emprunts au cours de l'exercice		-	(305)
Intérêts financiers nets versés		-	(0)
Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice	18	(3 872)	(3 183)
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	18	(318)	(289)
Rachat d'actions propres	23	(38)	-
Trésorerie nette liée aux activités de financement		(20 900)	(19 496)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue		1 853	(433)
Variation globale de la trésorerie		33 493	22 164
Trésorerie au 1^{er} janvier		142 599	120 434
Découverts bancaires au 1er janvier		98	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	22	142 696	120 518
Trésorerie au 31 décembre		176 091	142 599
Découverts bancaires au 31 décembre		87	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	22	176 178	142 696

(1) Sur l'exercice 2023, les autres éléments sans impact sur la trésorerie concernent principalement le gain sur la réévaluation des participations détenues dans les entreprises associées IFTP KK et Planisware MIS à leur juste valeur en date d'acquisition des parts restantes pour 5 728 milliers d'euros et 1 803 milliers d'euros, respectivement.

Notes aux comptes consolidés

Note 1. Informations relatives au Groupe	7
Note 2. Evènements significatifs de la période	7
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	8
Note 4. Évolutions du périmètre de consolidation	11
Note 5. Information sectorielle	12
Note 6. Chiffre d'affaires	14
Note 7. Charges opérationnelles	18
Note 8. Charges de personnel et effectifs	20
Note 9. Avantages du personnel	20
Note 10. Paiement fondé sur des actions	23
Note 11. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles	24
Note 12. Résultat financier	25
Note 13. Impôt sur le résultat	25
Note 14. Résultat par action	28
Note 15. Goodwill	29
Note 16. Immobilisations incorporelles	30
Note 17. Immobilisations corporelles	32
Note 18. Droits d'utilisation et dettes locatives	34
Note 19. Actifs financiers non courants	37
Note 20. Créances clients et actifs sur contrats	38
Note 21. Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants	39
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	40
Note 23. Capitaux propres	41
Note 24. Emprunts et dettes financières	42
Note 25. Instruments financiers	43
Note 26. Gestion des risques	44
Note 27. Provisions et passifs éventuels	45
Note 28. Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants	46
Note 29. Passifs sur contrats	46
Note 30. Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	47
Note 31. Engagements hors bilan	47
Note 32. Transactions avec les parties liées	47
Note 33. Evènements postérieurs à la date de clôture	47
Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes	48
Note 35. Périmètre de consolidation	48

Note 1. Informations relatives au Groupe

La société Planisware (la « Société ») est une société anonyme de droit français inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 403.262.082 et qui est domiciliée 200 avenue de Paris, 92320 Châtillon, France.

Les comptes consolidés comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Le Groupe est un éditeur de logiciels et acteur clef du secteur *Project Economy*, offrant des solutions informatiques de gestion de projet et des activités qui y sont liées. Le Groupe réalise ses activités au travers de sa société "mère" basée en France et de ses sept filiales basées aux Etats Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, à Singapour, au Japon, en France et aux Emirats Arabes Unis.

Les données sont présentées en milliers d'euros. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Note 2. Evènements significatifs de la période

Introduction en bourse sur Euronext Paris

La Société a réalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 18 avril 2024.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Le 24 mai 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse, par l'émission de 370 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro, au prix de souscription de 11,20 euros par action, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 37 000 euros et une prime d'émission de 4 107 000 euros.

Augmentations de capital pour les plans d'attribution d'actions gratuites

Le 1^{er} juin 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 1^{er} juin 2023 dont la date d'attribution définitive était fixée au 1^{er} juin 2024, par l'émission de 254 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 25 480 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Le 11 octobre 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital pour le plan d'attribution des actions gratuites mis en place le 11 octobre 2023 dont date d'attribution définitive de la première période d'acquisition était fixée au 11 octobre 2024, par l'émission de 8 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euros, soit un montant nominal d'augmentation de capital de 820 euros, rémunérée par incorporation de réserves.

Plans d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions, représentant 0,31% du capital émis, au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1^{er} juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, représentant 0,09% du capital émis, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et interrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Les informations relatives à ces plans sont présentées en note 10.

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Base de préparation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Ils ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 24 mars 2025.

3.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations

Nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024

Les nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024 concernent :

- Amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants et Passifs non courants assortis de clauses restrictives,
- Amendements d'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir et de l'IAS 7 Etat des flux de trésorerie – Accords de financement de fournisseurs,
- Amendements d'IFRS 16 Contrats de location – Obligation locative découlant d'une cession-bail,

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes, amendements et interprétations publiés mais non encore en vigueur concernent :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères – Absence de convertibilité,
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Classement et évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 18 Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir.

3.3 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par la Société. Le Groupe a le contrôle d'une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont consolidés à compter de la date de prise du contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte du contrôle.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote d'une autre entité.

Les résultats, actifs et passifs des entreprises associées sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans le résultat net d'une société associée est comptabilisée sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé. Les titres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la base du coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition), ajusté de la quote-part du résultat global du Groupe de l'entreprise associée et diminué, le cas échéant, des dividendes reçus et des pertes de valeur. Le goodwill constaté lors d'une prise de participation est inclus dans le montant des titres mises en équivalence.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à ses intérêts dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est réduite à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures, sauf dans la mesure où il a une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée ou a effectué un paiement pour son compte.

Lorsque les activités d'une entité mise en équivalence sont de nature opérationnelle et dans le prolongement de l'activité du Groupe, la quote-part de résultat relative à cette entité est présentée après le résultat opérationnel courant.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 35.

3.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la Société.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur propre monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale. Toutes ses opérations financières sont ensuite évaluées dans cette devise.

Les états financiers des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture de l'exercice :

- Les actifs et passifs, y compris les Goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euros au cours de clôture de l'exercice ;
- Les éléments du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euros au cours moyen de la période lorsque ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives au cours de la période.

Toutes les différences de conversion résultant de la consolidation des filiales étrangères sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat sur la ligne *Ecart de conversion* et enregistrées dans la rubrique *Réserves de conversion* des capitaux propres consolidés.

Lors de la cession d'une entité étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est repris au compte de résultat. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, la part correspondante du montant cumulé est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque le groupe ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part correspondante du montant cumulé est reclassée en résultat. Lors d'une acquisition par étapes d'une entité avec prise de contrôle, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité avant la prise de contrôle est recyclé au compte de résultat.

Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans les devises fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le taux de change applicable à la date de l'opération.

À la clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change de clôture. Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur juste valeur en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés au sein des *Frais généraux et administratifs* pour les opérations liées à l'exploitation et en *Autres produits et charges financiers* pour les opérations de nature financière.

3.5 Recours aux jugements et estimations significatifs

En préparant ces états financiers consolidés, le management a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Détermination de la durée des contrats de location : déterminer si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ses options de prolongation ou de ne pas exercer ses options de résiliation (Note 18)
- Détermination de la durée d'amortissement des coûts d'obtention des contrats et des coûts de développement capitalisés (Notes 16 et 21)

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs au cours des périodes ultérieures sont données dans les notes suivantes :

- Test de dépréciation des actifs non financiers : principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables (Note 15)
- Evaluation des pertes de crédit attendues sur les créances clients et actifs sur contrats (Note 20)
- Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles (Note 9)

3.6 Résultat opérationnel courant

Le Groupe présente un résultat opérationnel courant qui exclut les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles*. Conformément à la recommandation ANC n° 2020-01, ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, et de montant particulièrement significatif. Les *Autres produits opérationnels* et *Autres charges opérationnelles* sont présentés en note 11.

Note 4. Évolutions du périmètre de consolidation

4.1 Regroupement d'entreprises

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

Le Groupe a la possibilité de procéder à un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Ce test de concentration facultatif est concluant si l'ensemble des justes valeurs des actifs bruts acquis est concentré en un unique actif identifiable ou dans un groupe d'actifs identifiants similaires.

La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiants nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Si des droits à paiement fondés sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise), alors tout ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est compris dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus avant la date du regroupement.

Le goodwill résultant des acquisitions de filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Acquisition d'Innovation Framework Technologies Planisware K.K.

Le 26 mai 2023, le Groupe a acquis les 53 % restants des actions et des droits de vote d'Innovation Framework Technologies Planisware K.K. ("IFTP KK"). Suite à l'exercice d'allocation du prix réalisé pour le 31 décembre 2023, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 12 124 milliers d'euros. Le goodwill a été initialement comptabilisé en yens japonais - monnaie fonctionnelle d'IFTP KK - au taux de change de la date d'acquisition de 149,1 yens japonais pour 1 euro et sera donc soumis à l'effet des variations des taux de change dans le futur. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif.

Acquisition du groupe MIS

Le 25 septembre 2023, le Groupe a acquis les 50% restants des actions et des droits de vote de Planisware MIS. L'exercice d'allocation du prix n'avait pas encore été finalisé au 31 décembre 2023, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 4 344 milliers d'euros. L'exercice d'allocation du prix n'a pas conduit à l'identification d'actif ou de passif à évaluer ou réévaluer. Le goodwill est principalement attribuable aux compétences et au talent technique de la main-d'œuvre du Groupe MIS ainsi qu'aux synergies attendues de l'intégration de la société dans les activités existantes du groupe. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif.

Note 5. Information sectorielle

Principes comptables

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels sont des composantes d'un groupe faisant l'objet d'un suivi individuel et le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (« PDO ») en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluer la performance.

L'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le Conseil d'Administration, décideur opérationnel du Groupe.

Le Groupe est géré sur une base reflétant son activité globale, la vente de produits logiciels avec les services de mise en œuvre et de conseil associés, considérée comme un seul secteur opérationnel.

Les principaux indicateurs de performance utilisés pour évaluer la performance sont présentés ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires par typologie de services ;
- Le chiffre d'affaires récurrent versus non-récurrent ;
- Le chiffre d'affaires par région de facturation ;
- L'EBITDA Ajusté et la marge d'EBITDA Ajusté.

Les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires sont présentés en note 6.

5.1 EBITDA Ajusté et marge d'EBITDA Ajusté

L'EBITDA Ajusté est calculé à partir du *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits d'utilisation, plus les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels définis comme suit : (i) les charges liées aux paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2 (ii) toute dépense, charge ou autre coût directement ou indirectement lié à une introduction en bourse, un investissement, une acquisition, une coentreprise ou des partenariats (iii) certains frais de conseil engagés pour des projets ponctuels, tels que des mesures de réorganisation ; et (iv) certaines indemnités de licenciement, qui comprennent les dépenses liées aux mesures de réorganisation et de restructuration, principalement constituées d'indemnités de licenciement et d'autres coûts liés au personnel. Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 2023, ces ajustements pour les éléments non récurrents ou les éléments non opérationnels sont liés au plan d'attribution d'actions gratuites et aux coûts externes encourus par le Groupe dans le cadre de sa préparation au projet d'introduction en bourse.

La marge d'EBITDA Ajusté est le rapport entre l'EBITDA Ajusté et les produits liés à l'activité.

L'EBITDA Ajusté n'est pas une mesure de performance définie dans les normes comptables IFRS. La définition de l'EBITDA Ajusté du groupe peut ne pas être comparable à des mesures de performance et à des informations similaires fournies par d'autres entités.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le *Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence* et l'EBITDA Ajusté ainsi que le calcul de la marge d'EBITDA Ajusté pour les périodes présentées :

en milliers d'euros	2024	2023
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	51 834	43 157
Dépréciation et amortissement des actifs corporels, incorporels et des droits d'utilisation	7 685	7 182
Païement fondé sur des actions	5 060	1 866
EBITDA Ajusté	64 579	52 204
Produits liés à l'activité	183 447	156 439
Marge d'EBITDA ajusté (%)	35,2%	33,4%

5.2 Ventilation par pays (1) des actifs non courants (2)

Au 31 décembre 2024

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	11 089	-	20 529
Immobilisations incorporelles	4 657	-	-	-	3 610	-	8 267
Immobilisations corporelles	4 525	173	556	28	135	15	5 432
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 650	3 806	438	68	126	802	15 890
Autres actifs non courants	-	952	-	-	-	-	952

Au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	France	Etats-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Japon	Autres	Total
Goodwill	9 440	-	-	-	11 566	-	21 006
Immobilisations incorporelles	3 611	-	0	-	3 995	-	7 606
Immobilisations corporelles	3 782	212	395	62	129	9	4 589
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	10 812	1 866	456	228	307	25	13 694
Autres actifs non courants	-	777	-	-	-	-	777

- (1) Les pays ne sont pas représentatifs des secteurs opérationnels et correspondent aux zones géographiques d'implantation des entités juridiques du Groupe.
- (2) Les actifs non courants présentés dans cette note sont des actifs non courants autres que les instruments financiers et les actifs d'impôt différé, conformément à la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels.

Note 6. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires doit être reconnu de manière à traduire le transfert du contrôle des biens ou des services promis au client pour le montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange.

a. Principes généraux

i. Identification du contrat conclu avec le client

La comptabilisation des produits d'un contrat ou d'un groupe de contrats doit répondre à cinq critères : le contrat doit avoir une substance commerciale (génération de flux de trésorerie futurs pour le groupe), les parties doivent avoir approuvé le contrat et se sont engagées à respecter leurs obligations respectives, les droits et obligations de chaque partie sont identifiés, les conditions de paiement sont identifiables et il est probable que l'entité percevra la contrepartie à laquelle elle aura droit en échange des biens ou services qui seront transférés au client (c'est-à-dire, le client a la capacité et l'intention de payer ce montant en échange des biens et services fournis).

ii. Identification des obligations de prestations incluses dans le contrat

Une obligation de performance est une promesse, dans un contrat avec un client, de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat. Un contrat ou un regroupement de contrats peut comprendre une ou plusieurs obligations de prestations : prestation unique ou contrat à éléments multiples. Une obligation de prestation doit être distinguée des autres à deux conditions :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu : il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché.
- Le bien ou le service doit aussi être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat, s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

iii. Détermination du prix de transaction du contrat

Une fois l'existence du contrat validée et les différentes obligations de prestations identifiées, le prix de transaction du contrat doit être déterminé, puis sa répartition entre les différentes obligations de prestations réalisée.

Le prix de transaction du contrat peut inclure des contreparties variables qui prennent généralement la forme de remises, de rabais, de pénalités ou à l'inverse de bonus et peuvent être conditionnées à la réalisation d'événements du projet. Il peut aussi inclure une composante financière significative ou une contrepartie payable au client.

La contrepartie variable n'est prise en compte à l'origine du contrat qu'à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'existera pas d'ajustement significatif à la baisse du revenu sur les périodes suivantes et si elle n'est pas conditionnée par des événements extérieurs hors du contrôle de la société. Cette contrepartie variable est répartie sur les obligations de prestations au prorata de leur prix de vente spécifique respectif si elle ne peut pas être allouée différemment.

iv. Allocation du prix de transaction aux différentes obligations de prestations identifiées

Le prix de transaction du contrat est alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat en proportion des prix de vente spécifiques de chaque bien ou service sous-jacent. Le prix de vente spécifique est le prix de l'obligation de prestation comme si elle était vendue séparément. Il s'appuie généralement sur des prix catalogue, sur des prix de transactions passées similaires, voire des prix de marché observables, le cas échéant.

Le montant alloué à chaque obligation de prestations identifiée dans le contrat est reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle au client des biens ou services sous-jacent promis au contrat.

v. Reconnaissance du revenu

Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service au client est réalisé en continu (impliquant la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) seulement si l'une des trois conditions suivantes est satisfaite :

- Le client reçoit et consomme simultanément les avantages de la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- La prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son développement ;
- Si aucune des deux premières conditions ne peut s'appliquer, le chiffre d'affaires ne peut être reconnu à l'avancement que si l'actif créé n'a pas d'autre utilisation alternative pour le Groupe et le Groupe dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan en *Actifs sur contrats* au sein du poste *Créances clients et actifs sur contrats*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées figurent au bilan au poste *Passifs sur contrats*. Les actifs et passifs liés aux contrats avec les clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel. Ces postes sont présentés en notes 20 et 29.

vi. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention des contrats sont capitalisés si deux conditions sont remplies : les coûts n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Les commissions de vente peuvent donc être capitalisées si elles sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et si elles ne sont pas accordées sur une base discrétionnaire. Les coûts d'obtention d'un contrat sont capitalisés et comptabilisés au compte de résultat au même rythme que le chiffre d'affaires auquel ils se rattachent. Ces actifs sont présentés en note 21.

b. Application pratique à la reconnaissance du revenu des prestations réalisées par le Groupe Planisware pour ses clients

Le chiffre d'affaires du Groupe provient de cinq activités principales : les produits relatifs aux ventes de licences annuelles ou perpétuelles et les contrats de maintenance associés, les produits relatifs aux contrats de type « SaaS », les services de support évolutif incluant les obligations de performance de type « Evolutive » et « Subscription », et les services relatifs au déploiement du logiciel.

D'un point de vue juridique, le Groupe n'a pas pour habitude de regrouper les différents services proposés au client en un contrat unique ; comptablement, lorsque Planisware vend de manière concomitante différents services dans un laps de temps relativement court, les différents contrats sont analysés comme un contrat unique pour les besoins d'analyse relative à la norme IFRS 15.

Typiquement, les produits et services décrits ci-dessous sont considérés comme des obligations de performance distinctes et la part du prix de transaction qui leur est attribuée est comptabilisée séparément. Le prix de chaque obligation de performance est indépendant du fait que l'obligation soit vendue de manière isolée ou groupée, et négociée concomitamment ou non à d'autres obligations.

De manière générale, les logiciels vendus par le Groupe ne nécessitent pas la création d'un code additionnel ou la modification du code source pour que ces derniers soient adaptés et intégrés au sein de l'environnement du client, et en ce sens le Groupe ne considère pas que les prestations de services liées au déploiement du logiciel intègrent ou modifient de manière significative le logiciel adjacent au sens de la norme IFRS 15 (qu'il soit vendu sous la forme d'une licence annuelle ou perpétuelle ou dans le cadre d'un contrat de type « SaaS »). En outre, en raison de la nature des services d'intégration proposés aux clients et de leur volume relatif par rapport au volume des licences annuelles ou perpétuelles et des contrats SaaS auxquels ils se rapportent, les services d'intégration vont généralement au-delà de la simple activité d'installation et sont donc considérés comme une obligation de performance distincte.

Licences annuelles et perpétuelles

La vente d'une licence confère au client le droit d'utilisation du logiciel pendant une durée d'un an pour une licence annuelle et une durée indéterminée pour une licence perpétuelle. Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'une licence est comptabilisé lorsque le logiciel est mis à disposition du client, et qu'il ne reste plus d'obligation significative envers le client en rapport avec cette vente de licence.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance comprend les redevances périodiques associées à la vente de mises à jour de logiciels non spécifiées et l'assistance technique. Les contrats de maintenance sont généralement conclus en même temps que l'achat initial de la licence annuelle ou perpétuelle. La maintenance peut être renouvelée par le client à la fin de chaque terme. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé à l'avancement, selon un mode linéaire, s'agissant d'obligations à se tenir prêt tout au long du contrat sans pics notables d'activité (« stand-ready obligations »).

Contrats « SaaS » (« Software as a Service »)

Le contrat « SaaS » représente un droit d'accès à la fonctionnalité d'un logiciel dans une infrastructure accessible en mode « Cloud » hébergée par Planisware ou par des tiers engagés par Planisware, où le client n'a pas le droit de résilier le contrat d'hébergement et de prendre possession du logiciel pour l'exécuter sur sa propre infrastructure informatique ou pour engager un fournisseur tiers non lié à Planisware pour héberger et gérer le logiciel. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats « SaaS » est comptabilisé au fur et à mesure que les services sont fournis ; en l'espèce, l'obligation de performance étant d'octroyer un droit d'accès permettant l'utilisation continue d'un logiciel accessible en mode « Cloud » pendant une certaine durée, le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de cette durée tout au long du contrat.

Certains contrats « SaaS » prévoient des clauses de disponibilité du service fourni. Néanmoins, à date, le Groupe n'a pas identifié de contreparties variables dont l'impact sur le chiffre d'affaires du Groupe serait significatif.

Support et prestations de services

Le Groupe distingue trois principaux types de support et prestations de services ; ces trois prestations représentant chacune une obligation de performance distincte :

- Les prestations liées au déploiement du logiciel (i.e., « Implementation support »), de nature non récurrente ;
- Les prestations de type « Evolutive support » de nature récurrente permettant au client une adaptation en continu du logiciel à ses besoins évolutifs, et incluant notamment des services de configuration et de support technique en complément des prestations de maintenance et de support des fonctionnalités standard déjà intégrées au contrat « SaaS » ou de maintenance ;
- Le support sous forme d'abonnement de type « Subscription support » correspondant à un support premium dédié au client en continu.

Les produits liés aux prestations de services – hors contrats de type « Subscription support » - sont principalement dérivés de contrats en régie et sont reconnus en fonction des temps passés ou d'autres unités d'œuvres facturables.

Un nombre limité de prestations de services peuvent être conclues au forfait auquel cas le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé sur la base d'un pourcentage d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de type « Subscription support » est généralement comptabilisé en fonction du temps écoulé et donc au prorata de la durée du contrat. Dans le cadre de ces contrats, l'obligation de performance consiste à se tenir prêt à fournir une assistance technique et des mises à jour, mises à niveau, améliorations et configuration non spécifiées, en fonction de leur disponibilité et de la demande du client. Les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages de ces services de support au fur et à mesure de la réalisation des services.

vii. Distinction agent/principal

Planisware considère agir comme « principal », étant notamment responsable vis-à-vis du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci. Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charges opérationnelles.

6.1 Chiffre d'affaires par typologie de services

en milliers d'euros	2024	2023
Contrats "SAAS"	82 034	64 553
Ventes de licences annuelles	1 065	-
"Subscription" support	11 855	9 368
"Evolutive" support	48 688	41 990
Contrats de maintenance	19 087	18 756
Ventes de licences perpétuelles	7 466	5 709
Prestations de services "Implementation" et autres services non récurrents	13 253	15 370
Chiffre d'affaires	183 447	155 746
Autres produits de l'activité	-	693
Produits liés à l'activité	183 447	156 439

Le chiffre d'affaires récurrent du Groupe est une mesure de performance non définie dans les normes comptables IFRS et définie par le Groupe comme étant composé des contrats d'abonnements de type SaaS, Maintenance, et « Subscription support », ainsi que des ventes de licences annuelles et des prestations de services de type « Evolutive support ».

Le montant de chiffre d'affaires récurrent est de 162 728 milliers d'euros pour l'exercice 2024 et 134 667 milliers d'euros pour l'exercice 2023, représentant respectivement 88,7% et 86,5% du chiffre d'affaires sur les deux années présentées.

A l'exception du chiffre d'affaires relatif aux ventes de licences annuelles et perpétuelles, le chiffre d'affaires est principalement reconnu à l'avancement.

Les autres produits de l'activité étaient principalement relatifs aux refacturations de la société mère à Innovation Framework Technologies Planisware K.K. constituées principalement de royalties avant la prise de contrôle de cette société.

6.2 Chiffre d'affaires par région

Les montants du chiffre d'affaires par région dans les tableaux suivants sont basés sur l'adresse de facturation des clients.

Les régions figurant dans le tableau ci-dessous sont les suivantes : Europe, Amérique du Nord et « APAC et Reste du monde ».

en milliers d'euros	2024	2023
Europe	87 236	76 061
Amérique du Nord	80 318	68 476
APAC et reste du monde	15 892	11 210
Chiffre d'affaires	183 447	155 746

Sur l'exercice 2024, 48% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 17% en France, 44% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 9% à la région « APAC et reste du monde ».

Sur l'exercice 2023, 49% du chiffre d'affaires est relatif à la région Europe, dont 18% en France, 44% à la région Amérique du Nord, dont 40% aux Etats-Unis et 7% à la région « APAC et reste du monde ».

Note 7. Charges opérationnelles

Principes comptables

Coût des ventes

Le coût des ventes est principalement composé des heures projets réalisées par les consultants et des charges de personnel relatives aux équipes de production opérationnelle (i.e., infrastructure, SaaS, et support technique) ainsi que des coûts de sous-traitance et d'hébergement (incluant les dotations aux amortissements des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location des espaces en datacenter). Le coût des ventes inclut aussi une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination ; ces frais généraux sont principalement composés de coûts relatifs aux loyers exemptés dans le cadre d'IFRS 16 et de l'amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent principalement les charges de personnel relatives aux développeurs chargés du développement des logiciels qui ne sont pas capitalisées, les coûts des services externes utilisés en complément des ressources internes, les charges d'amortissement relatives aux frais de développement capitalisés ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Le crédit d'impôt recherche applicable en France est présenté en déduction des dépenses de recherche et de développement.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing comprennent principalement les charges de personnel relatives aux équipes commerciales et marketing incluant les commissions versées aux commerciaux pour la vente et/ou le renouvellement des contrats, de coûts marketing ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination. Ils incluent également les dépréciations sur créances clients et actifs sur contrats.

Frais administratifs et généraux

Les frais administratifs et généraux comprennent principalement les charges de personnel des fonctions « comptabilité », « finance », « ressources humaines » ou « juridique » ainsi que les dépenses relatives aux frais comptables et juridiques, frais bancaires, certaines taxes ou autres frais généraux non alloués ainsi qu'une portion de frais généraux alloués selon une clef de répartition basée sur la proportion des effectifs identifiés par destination et les gains et pertes de change sur les royalties facturées par la Société en devises aux entités du Groupe.

7.1 Coût des ventes

en milliers d'euros	2024	2023
Charges de personnel	34 241	28 867
Sous-traitance, achats d'études, et autres services externes	11 397	12 238
Dotations aux amortissements	3 282	3 158
Autres charges d'exploitation	1 201	865
Total coût des ventes	50 121	45 127

La marge brute du Groupe est égale aux produits liés à l'activité diminués du coût des ventes. La marge brute en pourcentage des produits liés à l'activité est respectivement de 72.7% et 71.2% sur les exercices 2024 et 2023. L'augmentation de la marge brute est principalement liée à un contrôle strict des coûts, en particulier en ce qui concerne le recrutement et à l'internalisation de services sous-traités.

7.2 Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2024	2023
Charges de personnel	18 582	17 639
Crédit impôt recherche	(810)	(807)
Dotations aux amortissements	2 644	2 400
Autres frais de recherche et développement	1 765	777
Total frais de recherche et développement	22 181	20 009

Les frais de recherche et développement représentent respectivement 12.1% et 12.8% des produits liés à l'activité sur les exercices 2024 et 2023. La diminution du taux de frais de recherche et développement par rapport aux produits liés à l'activité sur l'exercice 2024 est en partie liée à une amélioration de l'efficacité de la R&D grâce au déploiement d'outils d'IA et à une capitalisation plus importante des coûts de développement. Les coûts de développement capitalisés sont présentés en note 16.

7.3 Frais commerciaux et marketing

en milliers d'euros	2024	2023
Charges de personnel	22 500	18 560
Commissions sur ventes	3 952	2 963
Frais marketing	3 058	3 025
Dotations aux amortissements	1 267	1 040
Autres frais commerciaux	2 565	1 497
Total frais commerciaux et marketing	33 342	27 085

Les frais commerciaux et marketing représentent respectivement 18.2% et 17.3% des produits liés à l'activité sur les exercices 2024 et 2023, démontrant les efforts continus du groupe pour développer les relations avec les clients existants et attirer de nouveaux clients. Les commissions sur ventes comprennent les charges relatives aux commissions non activées et les amortissements des commissions sur ventes capitalisées.

7.4 Frais généraux et administratifs

en milliers d'euros	2024	2023
Charges de personnel	16 862	13 569
Honoraires et autres services externes	3 025	1 814
Dotations aux amortissements	492	584
Autres frais généraux	5 591	5 347
Total frais généraux et administratifs	25 969	21 314

Les frais généraux et administratifs représentent 14.2% des produits liés à l'activité sur 2024, contre 13.6% sur 2023. L'augmentation des frais généraux et administratifs reflète le renforcement des fonctions support pour soutenir la croissance de l'activité et l'expansion internationale du Groupe.

Note 8. Charges de personnel et effectifs

8.1 Effectifs

Au 31 décembre, l'effectif du Groupe (hors effectif des entreprises non consolidées) est réparti de la façon suivante :

en nombre de personnes	2024	2023
France	308	304
Etats Unis	171	163
Autres pays	147	124
Total effectif au 31 décembre	626	591

8.2 Frais de personnel

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

en milliers d'euros	2024	2023
Traitements et salaires	62 817	55 903
Commissions sur ventes	3 952	2 963
Charges sociales	15 065	13 507
Coût des services rendus	1 513	1 242
Participation et intéressement	6 299	4 713
Paie fondé sur des actions	5 060	1 866
Autres charges de personnel	1 431	1 402
Total charges de personnel et commissions sur ventes	96 137	81 597

Les charges de personnel et les commissions sur ventes ont représenté 52.4% du total des produits liés à l'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ce ratio était de 52.2% pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Note 9. Avantages du personnel

Principes comptables

Principe général

Le groupe contribue à des régimes de retraite, de soins médicaux et d'indemnités de licenciement conformément aux lois et pratiques de chaque pays. Ces prestations peuvent varier en fonction d'une série de facteurs, notamment l'ancienneté, le salaire et les versements aux régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement les salariés en France. Ces engagements ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les engagements des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. La valeur actuelle des engagements de retraite est déterminée par l'actualisation des décaissements futurs de trésorerie au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans

la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

La charge représentative du coût des services rendus au cours de la période est ventilée par destination, en compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7. Une charge d'intérêts est comptabilisée au compte de résultat en *Autres charges financières* et correspond au coût de la désactualisation des engagements de retraite.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis-à-vis des employés. Les gains et pertes actuariels résultant des effets des changements d'hypothèses démographiques, d'hypothèses financières et de la variation du taux d'actualisation sont portés en autres éléments du résultat global dans la rubrique des *Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat*.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues. Ces charges sont réparties par destination dans les différentes lignes du compte de résultat, dans les rubriques *Charges de personnel*, présentées en note 7.

Dans les autres filiales du Groupe – Etats-Unis et Allemagne principalement – des régimes à cotisations définies ont été mis en place. Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

9.1 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2024	2023
Taux d'actualisation	3,20%	3,30%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Table de mortalité hommes	TH 18-20	TH 17-19
Table de mortalité femmes	TF 18-20	TF 17-19
Taux de turnover	0% à 7%	0% à 7%
Mode de départ en retraite	Départ volontaire à 64 ans	Départ volontaire à 64 ans
Convention collective	SYNTEC	SYNTEC

9.2 Evolution de l'engagement

Le montant des engagements de retraite s'élève à 2 651 milliers d'euros pour les salariés français au 31 décembre 2024. L'impact brut en résultat sur l'exercice 2024 est une charge de 280 milliers d'euros, principalement due au coût des services rendus sur l'exercice de 206 milliers d'euros.

en milliers d'euros	2024	2023
Evolution de l'engagement		
1^{er} janvier	2 252	1 852
Coût des services rendus au cours de la période	206	171
Coût des services passés	-	(103)
Coût financier	74	69
Prestations versées	-	(8)
(Gains) / pertes actuariels	119	271
31 décembre	2 651	2 252
Comptabilisés en résultat net		
Coût des services rendus au cours de la période	206	171
Coût des services passés	-	(103)
Coût financier	74	69
Total charges sur l'exercice	280	137
Compris dans les autres éléments du résultat global		
(Gains) / Pertes actuariels liés à des ajustements liés à l'expérience	74	93
(Gains) / Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	45	178
Total des (gains) / pertes actuariels sur l'exercice	119	271
Stock de fin de période (gains) / pertes actuariels	(440)	(559)
Autres		
Prestations versées	-	(8)
Total autres	-	(8)
Total variations de l'engagement	399	400

9.3 Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impact sur le montant de l'engagement		
Diminution de 0.25%	116	90
Augmentation de 0.25%	(139)	(86)

9.4 Flux de trésorerie prévisionnels

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Estimation des prestations à payer		
<1 an	15	10
De 2 à 5 ans	295	284
De 6 à 10 ans	642	748

Note 10. Paiement fondé sur des actions

Principes comptables

Les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, laquelle est comptabilisée dans le compte de résultat avec une augmentation correspondante des capitaux propres et amortie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution actualisée diminué de l'hypothèse de distribution de dividendes au cours de la période d'acquisition.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites se détaillent comme suit :

	Plan 1 ^{er} juin 2023	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 ^{er} juin 2024	Plan 29 juillet 2024
Date de la décision du président ou conseil d'administration	01/06/2023	11/10/2023	24/05/2024	29/07/2024
Date d'attribution	01/06/2023	11/10/2023	01/06/2024	29/07/2024
Nombre d'actions attribuées maximum	257 200	121 500	215 445	60 000
% du capital à la date d'attribution	0,37%	0,18%	0,31%	0,09%
Nombre de bénéficiaires	66	1	96	1
Période d'acquisition	1 an	1, 2 et 3 ans (acquisition par tranches)	1 an	1 et 2 ans (acquisition par tranches)
Conditions de performance	Non	Oui	Non	Oui
Conditions de présence à la fin de la période d'acquisition	Oui	Oui	Oui	Oui
Juste valeur des titres à la date d'attribution (€)	12,44	12,44	24,93	26,22

Plan 1^{er} juin 2023

En date du 1^{er} juin 2023, le Président a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2023 d'un maximum de 1 286 actions (soit 257 200 actions après division de la valeur nominale de l'action en date du 26 septembre 2023), au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. 254 800 actions ont été définitivement acquises par le 1^{er} juin 2024 par les bénéficiaires présents dans le Groupe à cette date.

Plan 11 octobre 2023

Le conseil d'administration du 11 octobre 2023 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 11 octobre 2023 d'un maximum de 121 500 actions au profit du Directeur Général du Groupe. Ces actions seront définitivement acquises, par tranches successives, le 11 octobre 2024, le 11 octobre 2025 et le 11 octobre 2026, à condition que le bénéficiaire conserve la qualité de mandataire social de la Société de façon continue et ininterrompue jusqu'à la fin de chaque tranche. Le nombre définitif d'actions attribuées sera soumis à des conditions de performance hors marché pour chaque tranche.

Plan 1^{er} juin 2024

Le conseil d'administration du 24 mai 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un maximum de 215 445 actions au profit de dirigeants et de membres du personnel salarié du Groupe. L'attribution est réalisée sous condition de présence à la date d'attribution définitive, fixée au 1^{er} juin 2025, à l'issue de laquelle les salariés encore présents dans l'entreprise seront bénéficiaires de plein droit des actions attribuées.

Plan 29 juillet 2024

Le conseil d'administration du 29 juillet 2024 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, à compter du 29 juillet 2024, d'un maximum de 60 000 actions, au profit d'un dirigeant. Ces actions seront définitivement acquises, par périodes d'acquisition successives, le 29 juillet 2025 et le 29 juillet 2026, sous condition de présence étendue à l'exercice continu et ininterrompu de fonctions salariées ou dirigeantes jusqu'à la fin de chaque période d'acquisition et de conditions de performance hors marché pour chaque période d'acquisition.

Les mouvements relatifs aux plans d'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Plan 1 ^{er} juin 2023	Plan 11 octobre 2023	Plan 1 ^{er} juin 2024	Plan 29 juillet 2024
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2023	257 200	121 500	-	-
Nombre d'actions attribuées	-	-	215 445	60 000
Nombre d'actions émises	254 800	8 200	-	-
Nombre d'actions non acquises définitivement	2 400	2 300	511	-
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2024	-	111 000	214 934	60 000

Une charge de 5 060 milliers d'euros a été comptabilisée au titre des accords de paiement fondé sur des actions pour l'exercice 2024 et 1 866 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

Note 11. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les pertes de valeurs d'actifs corporels et incorporels, les coûts liés aux restructurations et intégrations, les plus ou moins-values de cession, ainsi que d'autres produits ou charges opérationnels non récurrents. Ces autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal et peu fréquent, et de montant particulièrement significatif, qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

en milliers d'euros	2024	2023
Gains résultant de la réévaluation à la juste valeur des titres détenus dans les entreprises associées (MEE) - IFTP KK	-	5 728
Gains résultant de la réévaluation à la juste valeur des titres détenus dans les entreprises associées (MEE) - Planisware MIS	-	1 803
Autres produits opérationnels	-	7 531
Coûts en relation avec le projet d'IPO	(5 701)	(4 489)
Autres charges opérationnelles	(5 701)	(4 489)
Total autres produits et autres charges opérationnelles	(5 701)	3 043

Les coûts en relation avec le projet d'introduction en bourse sont principalement constitués des honoraires d'avocats et coûts des conseils externes qui ont assisté la Société dans son projet d'introduction en bourse.

Note 12. Résultat financier

en milliers d'euros	2024	2023
Charges d'intérêts sur emprunts	-	(0)
Charges d'intérêts sur passifs locatifs	(318)	(289)
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 870	1 468
Coût de l'endettement financier net	3 553	1 179
Gains de change sur élément financier	3 461	978
Autres produits financiers	405	1 760
Autres produits financiers	3 866	2 737
Pertes de change sur élément financier	(1 741)	(1 276)
Autres charges financières	(313)	(151)
Autres charges financières	(2 054)	(1 427)
Total résultat financier	5 365	2 489

L'augmentation des produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie reflète les placements court-terme faits par le Groupe de sa trésorerie disponible dans des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement.

Les gains et pertes de change sur élément financier résultent majoritairement des positions de trésorerie et équivalents de trésorerie en devises étrangères (dollar américain, yen japonais) chez la société mère.

Les autres produits financiers sont principalement composés de plus-value de cession ou de plus-value latente sur valeurs mobilières de placement.

Note 13. Impôt sur le résultat

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global – auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables, appréciés sur la base des prévisions fiscales, sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon raisonnable. Sinon, les actifs d'impôts différés sont réduits en conséquence. L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en résultat selon le principe du report variable, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Traitements fiscaux incertains

Un « traitement fiscal incertain » est un traitement fiscal pour lequel il existe une incertitude quant à l'acceptation par l'administration fiscale concernée du traitement fiscal en vertu de la législation fiscale.

Si le Groupe conclut qu'il est probable que l'administration fiscale accepte une position fiscale incertaine, l'ensemble des éléments relatifs aux impôts (résultat fiscal, assiettes fiscales, taux d'imposition, déficits reportables, crédits d'impôt, taxes) seront déterminés conformément à cette position. Si le Groupe conclut que l'acceptation par l'administration fiscale n'est pas probable, cette incertitude sera intégrée dans le calcul des éléments relatifs aux impôts, et donnera lieu à comptabilisation d'un passif d'impôts.

Sur les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas connaissance d'un traitement fiscal incertain qui aurait un impact significatif sur les comptes.

Le Groupe ne compte pas de groupe d'intégration fiscale.

13.1 Détail de la charge d'impôt

en milliers d'euros	2024	2023
Impôts courants	(10 558)	(7 569)
- sur le résultat	(10 321)	(7 262)
- sur la valeur ajoutée (CVAE)	(238)	(307)
Impôts différés	1 791	710
(Charge) / Produit d'impôt constaté en compte de résultat	(8 768)	(6 859)

13.2 Impôts constatés en autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2024	2023
Impôts différés sur réévaluation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies (écarts actuariels)	31	63
(Charge) / Produit d'impôt constaté en autres éléments du résultat global	31	63

13.3 Variation bilantielle des impôts différés

en milliers d'euros	2024	2023
Impôts différés actifs - Ouverture	2 390	1 685
Impôts différés passifs - Ouverture	(1 046)	-
Au 1^{er} janvier	1 344	1 685
Comptabilisés en compte de résultat	1 791	710
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	31	63
Entrée de périmètre	-	(1 127)
Ecarts de conversion	143	13
Variation sur l'exercice	1 965	(341)
Impôts différés actifs - Clôture	4 241	2 390
Impôts différés passifs - Clôture	(933)	(1 046)
Au 31 décembre	3 309	1 344

13.4 Nature des impôts différés

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes de location	3 243	3 652
Engagements à prestations définies	685	582
Réévaluation de la perte de crédits attendue sur les créances clients	273	203
Provisions non déductibles sur l'exercice	1 880	864
Dépenses de recherche et développement déductibles	614	378
Crédit d'impôt étranger	517	443
Autres différences temporaires	834	1 001
Compensation des impôts différés	(3 803)	(4 732)
Impôts différés actifs	4 241	2 390
Droits d'utilisation	(3 152)	(3 524)
Activation des coûts de développement	(588)	(924)
Actifs incorporels acquis lors d'un regroupement d'entreprise	(932)	(1 032)
Juste valeur des équivalents de trésorerie	(5)	(258)
Autres différences temporaires	(60)	(40)
Compensation des impôts différés	3 803	4 732
Impôts différés passifs	(933)	(1 046)

Les provisions non déductibles sur l'exercice concernent principalement, en France, à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et, aux Etats-Unis, à diverses provisions (primes des salariés, congés payés), pour lesquelles des impôts différés actifs ont été comptabilisés au 31 décembre 2024 pour 1 110 milliers d'euros et 535 milliers d'euros, respectivement.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas de déficit reportable.

13.5 Preuve d'impôt

en milliers d'euros	2024		2023	
Résultat net avant impôts		51 497		48 689
Produit / (Charge) d'impôt théorique	25,8%	(13 299)	25,8%	(12 574)
Taxation des sociétés étrangères à des taux différents	0,0%	(19)	-0,1%	26
Effets d'impôts :				
- Résultats des sociétés mises en équivalence, nets d'impôt	0,0%	-	-0,1%	65
- Différences permanentes	2,9%	(1 515)	-3,3%	1 597
- Avantages fiscaux et crédits d'impôts	-11,9%	6 120	-8,8%	4 288
- CVAE	0,3%	(176)	0,5%	(227)
- Pertes pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu	0,0%	-	0,1%	(34)
- Utilisation de déficits reportables antérieurs non reconnus dans l'impôt différé	-0,2%	121	0,0%	-
Produit / (Charge) d'impôt effectif	17,0%	(8 768)	14,1%	(6 859)

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société-mère du Groupe. Sur les exercices 2024 et 2023, celui-ci se compose du taux d'impôt sur les sociétés de 25.0% complété de la contribution additionnelle sur l'impôt de 3.3%.

La CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, composante de la Contribution Économique Territoriale (CET) en France est qualifiée d'impôt sur le résultat par le Groupe.

Les avantages fiscaux et crédits d'impôts sont principalement liés au dispositif « IP Box » dont bénéficie Planisware S.A. depuis 2019 et au Crédit Impôt Recherche. Par ailleurs, en 2024, le Groupe a bénéficié d'une déduction extra comptable liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés, concomitante au processus d'introduction en bourse.

En 2024, les différences permanentes sont principalement dues à la non-déductibilité de la charge relative aux actions gratuites pour 1 307 milliers d'euros. En 2023, elles sont principalement dues à la non-déductibilité de la charge relative aux actions gratuites pour 482 milliers d'euros et un produit non taxable lié à la réévaluation à la juste valeur des participations existantes de IFTP KK et Planisware MIS avant la prise de contrôle par la Société pour 1 945 milliers d'euros.

Dispositif IP BOX

L'IP Box est un dispositif qui permet à Planisware de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés de 10% sur ses revenus tirés de la propriété intellectuelle. Au cas d'espèce, les revenus éligibles du Groupe sont les revenus en lien avec la maintenance évolutive générant des nouvelles versions du logiciel Planisware Entreprise. Un résultat « IP BOX » net est ensuite obtenu par soustraction des dépenses de recherche et développement qui ont contribué directement aux actifs éligibles. Via ce dispositif, le Groupe a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 5 122 milliers d'euros en 2024 et 4 052 milliers d'euros en 2023.

Crédit Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure fiscale permettant au Groupe de financer ses activités de recherche et développement et d'innovation par le biais d'un crédit d'impôt accordé par l'Etat français. Seules les dépenses relatives à Planisware Entreprise font l'objet de ce crédit sur les exercices présentés. Le montant du CIR sur les exercices 2024 et 2023 est de 810 milliers d'euros et 807 milliers d'euros respectivement.

Dans le référentiel IFRS, le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention, répondant à la norme IAS 20 Subventions publiques, en raison de son caractère remboursable. En l'espèce, le crédit d'impôt recherche est lié à des dépenses d'exploitation. Il est ainsi enregistré en réduction des charges auxquelles il se rapporte et comptabilisé au cours de la période durant laquelle les dépenses sont imputées au compte de résultat dans le poste *Frais de recherche et développement*. Les charges concernées par le crédit d'impôt recherche sont principalement des charges de personnel.

Note 14. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires auto-détenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les éventuels options, bons de souscription d'actions et actions gratuites.

	2024	2023
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net par du Groupe (a)	42 729	41 830
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice (b)	69 762 263	69 117 250
Effet dilutif des instruments existants	159 179	150 033
Nombre moyen pondéré d'actions théorique sur l'exercice (c)	69 921 442	69 267 283
Résultat de base par action (en euros) (a/b)	0,61	0,61
Résultat dilué par action (en euros) (a/c)	0,61	0,60

Note 15. Goodwill

Principes comptables

Voir Note 4. Evolutions du périmètre de consolidation

15.1 Evolution du Goodwill

en milliers d'euros	2024	2023
Valeurs brutes		
1^{er} janvier	21 006	5 096
Acquisitions	-	16 469
Ecart de conversion	(477)	(558)
31 décembre	20 529	21 006
Dépréciations		
1^{er} janvier	-	-
Pertes de valeur	-	-
31 décembre	-	-
Valeurs nettes		
1^{er} janvier	21 006	5 096
31 décembre	20 529	21 006

15.2 Tests de dépréciation

Principes comptables

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe (autres que les actifs d'impôt différé et les coûts d'obtention des contrats) sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est testé chaque année ainsi que les immobilisations incorporelles en cours en date de clôture de l'exercice.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont affectées d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Le Groupe a réalisé des tests de dépréciation au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 sur la base des flux de trésorerie générés par ses activités, actualisés au taux moyen pondéré du capital de 11.6% et 9.8% respectivement. Les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe sont calculés sur la base d'un plan prévisionnel sur 5 ans compte tenu des caractéristiques du marché sur lequel est positionné le Groupe, de la dynamique de croissance et de la maturité de ses activités. Les flux de trésorerie issus de ce plan prévisionnel sont cohérents avec le taux de croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA sur les exercices historiques ; le taux de croissance du chiffre d'affaires « à l'infini » est fixé à 2 %.

Compte tenu des pays où Planisware opère, les entrées de trésorerie sont générées sur une base indépendante et, à ce titre, les pays sont la plus petite unité générant des entrées de trésorerie et donc des UGT indépendantes. Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, celui-ci a été affecté à un regroupement d'UGT représentant le Groupe dans son ensemble. En effet, les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où le Groupe opère, et les actifs du Groupe s'adressent à tous les clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Les clients du Groupe sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Planisware pour l'ensemble de leurs filiales. Les équipes de développement des produits, exclusivement basées en France, participent en permanence à améliorer l'offre proposée globalement, et les produits du Groupe, complémentaires, permettent de proposer une offre complète au marché de la Project Economy. Le groupe ne suit pas la performance autre que le chiffre d'affaires, c'est-à-dire n'effectue pas un monitoring du goodwill, à un niveau plus fin que le groupe dans son ensemble.

Au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable du regroupement d'UGT excédait sa valeur comptable. Le management estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable du groupe d'UGT à des montants significativement inférieurs à sa valeur comptable.

Pour valider ces conclusions, le Groupe a réalisé des tests de sensibilité aux principales hypothèses impactant le calcul de la valeur recouvrable du groupe d'UGT ; à savoir : le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ainsi, sur les deux exercices présentés, une augmentation de 1% du taux d'actualisation combinée à une diminution de 0.5% du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à déprécier le goodwill du Groupe.

Note 16. Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Frais de recherche et développement

En application de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles :

- Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- Les dépenses de développement relatif au logiciel Planisware Enterprise sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - Génération d'avantages économiques futurs probables,
 - Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les autres dépenses développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

Au titre de l'activité de développement du groupe, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- Les activités de développement visant à créer de nouveaux produits (e.g., modules, applications) ou à apporter des nouvelles fonctionnalités aux produits existants, pour lesquels les critères de

capitalisation définis par la norme IAS 38 sont appréciés par les équipes de développement au moment du lancement de ces projets ;

- Les activités de développement visant à maintenir les produits existants (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective...), qui ne remplissent pas les conditions requises par la norme et ne sont donc pas immobilisés.

Après leur comptabilisation initiale, les frais de développement capitalisés sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses de développement immobilisées sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée à trois ans – durée que le Groupe a jugée raisonnable en raison de l'avancée technologique rapide et des nouvelles versions et mises à jour du logiciel commercialisées régulièrement.

Relations clients

Les relations clients sont initialement reconnues pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle d'une entité par le Groupe. Elles sont ensuite amorties linéairement et figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

Les relations clients comptabilisées lors de l'acquisition de la filiale IFTP KK sont amorties sur 18 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences et logiciels acquis par le Groupe, évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur un an.

16.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes					
1^{er} janvier 2023	6 644	5 917	-	22	12 584
Acquisitions					
<i>Générées en interne</i>	2 048	-	-	-	2 048
<i>Achats</i>	-	10	-	-	10
Entrées de périmètre	-	-	4 328	-	4 328
Ecart de conversion	-	-	(199)	-	(199)
31 décembre 2023	8 692	5 928	4 129	22	18 771
Acquisitions					
<i>Générées en interne</i>	2 497	-	-	-	2 497
<i>Achats</i>	-	-	-	-	-
Cessions et sorties	-	(44)	-	(7)	(51)
Ecart de conversion	-	-	(170)	-	(170)
31 décembre 2024	11 189	5 883	3 958	15	21 046

16.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Amortissements et dépréciations					
1^{er} janvier 2023	(3 827)	(5 733)	-	(7)	(9 567)
Dotations aux amortissements	(1 286)	(178)	(137)	-	(1 601)
Entrées de périmètre	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	3	-	3
31 décembre 2023	(5 113)	(5 911)	(134)	(7)	(11 165)
Dotations aux amortissements	(1 442)	(9)	(219)	-	(1 670)
Cessions et sorties	-	44	-	7	51
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	5	-	5
31 décembre 2024	(6 555)	(5 876)	(348)	-	(12 779)

16.3 Valeurs nettes des immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Coûts de développement	Licences et logiciels	Relation clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs nettes					
1^{er} janvier 2023	2 817	184	-	15	3 017
31 décembre 2023	3 579	17	3 995	15	7 606
31 décembre 2024	4 634	8	3 610	15	8 267

Note 17. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), et sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement d'un actif débute dès qu'il est prêt à être mis en service. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées en mode linéaire sont les suivantes :

- Installations et agencement : 3 à 9 ans
- Matériel informatique et de bureau (incluant les baies informatiques) : 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 8 ans

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, l'amortissement annuel est modifié en conséquence.

17.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs brutes				
1^{er} janvier 2023	1 965	8 565	-	10 530
Acquisitions	533	2 264	-	2 798
Entrées de périmètre	87	214	-	301
Cessions et sorties	(206)	(101)	-	(307)
Transferts	-	-	-	-
Ecart de conversion	(3)	(27)	-	(30)
31 décembre 2023	2 376	10 915	-	13 291
Acquisitions	148	2 924	50	3 122
Cessions et sorties	(2)	(1 138)	-	(1 139)
Transferts	-	-	-	-
Ecart de conversion	1	52	-	53
31 décembre 2024	2 523	12 754	50	15 327

17.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Amortissements et dépréciations				
1^{er} janvier 2023	(807)	(5 733)	-	(6 540)
Dotations aux amortissements	(240)	(2 009)	-	(2 249)
Entrées de périmètre	(16)	(104)	-	(120)
Cessions et sorties	113	77	-	191
Pertes de valeur	-	-	-	-
Ecart de conversion	0	16	-	17
31 décembre 2023	(950)	(7 753)	-	(8 702)
Dotations aux amortissements	(246)	(2 039)	-	(2 285)
Cessions et sorties	2	1 135	-	1 137
Pertes de valeur	-	-	-	-
Ecart de conversion	(3)	(41)	-	(44)
31 décembre 2024	(1 197)	(8 698)	-	(9 895)

17.3 Valeurs nettes des immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Agencements et aménagements	Matériel informatique et mobilier de bureau	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs nettes				
1 ^{er} janvier 2023	1 158	2 832	-	3 989
31 décembre 2023	1 426	3 163	-	4 589
31 décembre 2024	1 325	4 056	50	5 432

Note 18. Droits d'utilisation et dettes locatives

Principes comptables

En application d'IFRS 16 *Contrats de location*, tous les contrats de location éligibles du fait des critères de la norme, sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des loyers futurs.

Evaluation des droits d'utilisation locatifs

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de loyers effectués à la date d'entrée en vigueur ou avant cette date, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

Par la suite, il est amorti en application d'IAS16 selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur sur la durée du contrat, correspondant à la durée contractuelle non résiliable de l'utilisation de l'actif après prise en compte des options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation anticipée que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. En outre, le droit d'utilisation peut faire l'objet d'une dépréciation en application d'IAS36.

Evaluation des dettes locatives

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers futurs diminuée de tout avantage significatif à recevoir. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. En pratique, c'est ce dernier taux qui est généralement utilisé. En l'absence de taux d'intérêt implicite des contrats, le calcul du taux d'actualisation nécessite des estimations, notamment en ce qui concerne le spread de crédit ajouté au taux sans risque, pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à la société preneuse.

La dette locative est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés, conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée pour prendre en compte, le cas échéant, la réestimation du passif locatif, des modifications du contrat de location ou encore pour prendre en compte la révision des loyers qui sont en substance des paiements fixes.

Les paiements relatifs aux contrats de location inclus dans le périmètre de la norme IFRS 16 sont reconnus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement, dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, ventilés entre le remboursement du principal du passif locatif (inclus dans les *Remboursement des dettes locatives au cours de l'exercice*) et le paiement de l'intérêt (inclus dans les *Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives*)

Exemptions

Le Groupe a pris l'option de ne pas retraiter les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 1 an ou portant sur des actifs de faible valeur (i.e., valeur inférieure à 5 000 dollars). Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Par ailleurs, pour les baux relatifs à la location d'espaces au sein de datacenters, le Groupe a appliqué l'option consistant à ne pas séparer la composante services « électricité » de la charge de location, la composante ne pouvant pas toujours être déterminée de façon explicite.

Typologie des contrats de location

Le Groupe a identifié deux principales catégories d'actifs faisant l'objet de contrats de locations :

- Les baux de bureaux ;
- Les baux relatifs à la location d'espace d'hébergement de baies informatiques au sein de datacenters.

Durée des contrats de location

Le jugement et des estimations ont été nécessaires pour déterminer la durée des contrats de location compte tenu des options de résiliation ou de renouvellement prévues dans le cadre de certains contrats. En particulier, pour les baux immobiliers, l'appréciation a été réalisée en fonction de la localisation du bien (France ou étranger) et de son caractère stratégique ou non, ainsi que du caractère récent des baux principaux conclus par le Groupe. En France, les deux principaux baux immobiliers du Groupe sont des baux commerciaux dits « 3 6 9 » ; en général une durée totale de 9 ans a été retenue et tient compte de l'analyse du Groupe en termes de pénalités et incitations économiques, tels que des investissements connexes, ou frais de déménagement, ou encore les pénalités contractuelles prévues aux contrats. En particulier, les agencements non amovibles ne sont pas significatifs et ont une durée de vie similaire à la durée résiduelle des baux.

Les autres principaux contrats ont des durées généralement comme suit, déterminées conformément aux principes évoqués ci-avant :

- Bureaux : entre 1 et 9 ans ;
- Datacenters (durées en fonction des pays et du caractère stratégique de l'emplacement) : entre 3 et 5 ans.

A chaque clôture, le Groupe réévalue la durée du contrat en cas d'événement significatif ou de changement de circonstances qui serait de nature à affecter sa capacité à exercer ou non l'option de renouvellement ou de résiliation.

Les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les mouvements de la période sont présentés dans les tableaux suivants :

18.1 Valeurs brutes des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Valeurs brutes			
1^{er} janvier 2023	17 439	1 650	19 089
Nouveaux contrats	1 252	1 137	2 389
Indexation des loyers	768	-	768
Entrées de périmètre	624	-	624
Fin ou résiliation de contrats	(411)	(282)	(693)
Ecart de conversion	(139)	-	(139)
31 décembre 2023	19 533	2 505	22 038
Nouveaux contrats	3 520	1 091	4 610
Indexation des loyers	500	613	1 113
Fin ou résiliation de contrats	(1 808)	-	(1 808)
Ecart de conversion	304	20	324
31 décembre 2024	22 048	4 229	26 277

18.2 Amortissements des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Amortissements			
1^{er} janvier 2023	(4 966)	(611)	(5 577)
Dotations aux amortissements	(2 766)	(569)	(3 335)
Entrées de périmètre	(139)	-	(139)
Fin ou résiliation de contrats	411	236	648
Ecart de conversion	60	-	60
31 décembre 2023	(7 400)	(944)	(8 344)
Dotations aux amortissements	(3 032)	(697)	(3 729)
Fin ou résiliation de contrats	1 808	-	1 808
Ecart de conversion	(118)	(3)	(121)
31 décembre 2024	(8 743)	(1 644)	(10 387)

18.3 Valeurs nettes des droits d'utilisation

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Valeurs nettes			
1^{er} janvier 2023	12 473	1 039	13 512
31 décembre 2023	12 133	1 561	13 694
31 décembre 2024	13 306	2 584	15 890

18.4 Variation des dettes locatives

en milliers d'euros	Bureaux	Datacenters	Total
Dettes locatives au 1^{er} janvier 2023	13 413	1 061	14 474
Nouveaux contrats	1 252	1 137	2 389
Indexation des loyers	768	-	768
Charges d'intérêts	265	24	289
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(265)	(24)	(289)
Remboursement des dettes locatives	(2 632)	(550)	(3 182)
Résiliations de contrat	-	(46)	(46)
Entrées de périmètre	603	-	603
Ecart de conversion	(87)	-	(87)
Dettes locatives au 31 décembre 2023	13 317	1 601	14 918
Nouveaux contrats	3 520	1 091	4 610
Indexation des loyers	500	613	1 113
Charges d'intérêts	284	33	318
Intérêts financiers versés au titre des dettes locatives	(284)	(33)	(318)
Remboursement des dettes locatives	(3 196)	(675)	(3 871)
Ecart de conversion	186	17	203
Dettes locatives au 31 décembre 2024	14 326	2 646	16 971

18.5 Échéance des dettes locatives

Le tableau suivant détaille les échéances de remboursement actualisées de dettes locatives :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances de remboursement des dettes locatives	16 971	3 836	10 836	2 299

18.6 Échéances contractuelles résiduelles

Le tableau suivant détaille les échéances contractuelles résiduelles, non actualisées du Groupe :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances contractuelles résiduelles non actualisées	18 060	4 210	11 520	2 329

18.7 Contrats de location exemptés

Les charges de location comprennent les loyers au titre des contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et des contrats dont la valeur à neuf du bien est inférieure à environ 5 000 dollars américains :

en milliers d'euros	2024	2023
Contrats de courte durée	154	337
Contrats de faible valeur	46	23
Services, taxes et assurances	95	78
Total charges contrats de location exemptés	295	438

Note 19. Actifs financiers non courants

Principes comptables

Ce poste comprend essentiellement des titres de participation non consolidés et des dépôts de garanties versés principalement dans le cadre des contrats de location. Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

en milliers d'euros	Titres de participation	Dépôts et cautionnements versés	Total
Valeurs brutes			
1^{er} janvier 2023	3	558	561
Augmentations	-	208	208
Diminutions	-	(100)	(100)
Entrées de périmètre	1	342	343
Écarts de conversion	-	(17)	(17)
31 décembre 2023	4	992	995
Augmentations	-	76	76
Diminutions	-	(66)	(66)
Écarts de conversion	-	(7)	(7)
31 décembre 2024	4	995	999

Les dépôts de garantie sont maintenus à leur valeur nominale, étant donné que l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Note 20. Créances clients et actifs sur contrats

Principes comptables

Les créances clients sont comptabilisés initialement à leur prix de transaction (au sens d'IFRS 15) ; celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu des délais de règlement courts. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les actifs sur contrats font l'objet d'une dépréciation lorsque le montant probable de leur recouvrement est inférieur à leur valeur comptable. Pour déterminer les pertes de crédit attendues au titre des créances, le Groupe utilise une matrice de provisionnement simplifiée qui s'appuie sur des taux de perte estimés sur la durée de vie attendue des créances en fonction de leur ancienneté, et est ajustée, au cas par cas, d'estimations prospectives. Le montant de la dépréciation augmente à mesure que les soldes impayés à forte antériorité augmentent.

Les actifs sur contrats clients sont décrits en note 6. La variation de la période résulte, d'une part, de l'apparition de droits à facturer transformant les actifs sur contrats en créances clients et, d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouveaux actifs sur contrats clients.

20.1 Détail du poste Créances clients et actifs sur contrats

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients	45 991	46 158
Dépréciation des créances clients	(2 326)	(1 992)
Créances clients nettes	43 665	44 166
Actifs sur contrats	8 581	2 426
Total créances clients et actifs sur contrats	52 246	46 592

Tous les actifs sur contrats comptabilisés au 31 décembre 2023 ont été reclassés en créances au cours de l'exercice 2024, le droit à une contrepartie devenant inconditionnel.

20.2 Ancienneté des créances clients

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Non échues	38 867	36 927
Echues depuis 0 à 30 jours	3 558	3 883
Echues depuis 31 à 90 jours	803	2 576
Echues depuis 91 à 120 jours	855	232
Echues depuis 121 à 365 jours	498	1 184
Echues depuis plus de 365 jours	1 409	1 356
Créances clients	45 991	46 158

20.3 Détail du montant de dépréciation des créances clients

Au 31 décembre 2024

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,9%	-9,2%	-18,4%	-23,8%	-34,4%	-72,9%	-4,3%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	47 449	3 558	803	855	498	1 409	54 572
Dépréciation pour risque de crédit	(449)	(328)	(148)	(203)	(171)	(1 026)	(2 326)

Au 31 décembre 2023

Créances clients et actifs sur contrats au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)	Échus selon les échéances suivantes						Total
	Non échus	0 à 30 jours	31 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 365 jours	> 365 jours	
Taux de dépréciation pour risque de crédit	-0,9%	-5,0%	-8,6%	-16,7%	-18,2%	-70,0%	-4,1%
Valeur brute des créances clients et actifs sur contrats	39 353	3 883	2 576	232	1 184	1 356	48 584
Dépréciation pour risque de crédit	(371)	(194)	(222)	(39)	(215)	(950)	(1 992)

20.4 Variation de la dépréciation des créances clients

Exercice 2024

en milliers d'euros	31 décembre 2023	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2024
Dépréciation des créances clients	(1 992)	(492)	158	(2 326)
Total	(1 992)	(492)	158	(2 326)

Exercice 2023

en milliers d'euros	31 décembre 2022	Réévaluation nette	Passage en pertes	31 décembre 2023
Dépréciation des créances clients	(2 173)	25	156	(1 992)
Total	(2 173)	25	156	(1 992)

Note 21. Autres créances et actifs courants et autres actifs non courants

Principes comptables

Autres créances et actifs courants

Les autres actifs courants sont majoritairement des créances d'exploitation valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Commissions sur ventes

Le Groupe dispose de plusieurs types de plans relatifs à la rémunération variable payée au personnel interne de ventes. Certains de ces coûts constituant des coûts marginaux d'obtention et de renouvellement des contrats et conformément à la norme *IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ils sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables.

Les commissions capitalisées sont amorties généralement sur une période de trois ans ; certaines commissions relatives à des contrats significatifs peuvent être amorties sur une durée de quatre ou cinq ans.

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Commissions sur ventes - non courant	952	777
Total autres actifs non courants	952	777
Créances fiscales et sociales	5 535	5 963
Impôt courant	213	1 502
Autres créances	3 124	1 544
Charges constatées d'avance	3 354	3 607
Commissions sur ventes - courant	1 488	1 190
Autres actifs financiers	2 057	966
Total autres créances et actifs courants	15 772	14 772

Les créances fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA récupérable.

Les autres créances comprennent principalement le Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") à recevoir pour un montant de 1 616 milliers d'euros et 807 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 respectivement.

Les autres actifs financiers correspondent à des comptes à termes de plus de 3 mois à l'origine.

Les variations relatives aux commissions sur ventes s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Commissions capitalisées au 1^{er} janvier	1 967	1 886
Augmentation	1 721	1 205
Amortissements	(1 386)	(1 056)
Ecart de conversion	139	(69)
Commissions capitalisées au 31 décembre	2 440	1 967
<i>Dont commissions sur ventes - non courant</i>	<i>952</i>	<i>777</i>
<i>Dont commissions sur ventes - courant</i>	<i>1 488</i>	<i>1 190</i>

Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- Les disponibilités,
- Les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur, détenus pour faire face aux besoins de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat sous les rubriques *Autres produits financiers* et *Autres charges financiers*.

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Disponibilités	142 348	45 262
Dépôts à terme	20 259	47 742
Valeurs mobilières de placement	13 572	49 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176 178	142 696

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) d'un montant de 176 178 milliers d'euros au 31 décembre 2024 sont détenus à hauteur de 144 315 milliers d'euros par les sociétés en France, 25 843 milliers d'euros par Planisware USA, Inc. aux Etats-Unis et 6 020 milliers d'euros par les autres filiales étrangères.

Les dépôts à terme et les valeurs mobilières de placement correspondent à des comptes à terme, des SICAV et des fonds communs de placement qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Les comptes à terme à moins de 3 mois à l'origine figurent sur la ligne *Dépôts à terme* au sein du poste *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, ceux de plus de 3 mois à l'origine figurent en *Autres actifs financiers* au sein du poste *Autres créances et actifs courants*, comme présenté en note 21.

Le Groupe ne détient pas de soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour le Groupe (« restricted cash ») au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Note 23. Capitaux propres

23.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de Planisware S.A. s'élève à 7 002 400 euros, divisé en 70 024 000 actions ordinaires (contre 69 391 000 actions au 31 décembre 2023), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Les variations du capital social intervenues au cours des exercices 2024 et 2023, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

	2024		2023	
	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Nombre d'actions	Capital social (en euros)
Capital social au 1 ^{er} janvier	69 391 000	6 939 100	343 670	343 670
Augmentation de capital par émission de nouvelles actions	370 000	37 000	3 285	3 285
Augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes	263 000	26 300	-	6 592 145
Division de la valeur nominale des actions de la Société par augmentation du nombre d'actions	-	-	69 044 045	-
Capital social au 31 décembre	70 024 000	7 002 400	69 391 000	6 939 100

L'augmentation de capital par émission de nouvelles actions a généré une prime d'émission de 4 107 000 euros.

Les augmentations de capital par incorporation de réserves ont généré un prélèvement sur les autres réserves de 25 480 et 820 euros, respectivement.

23.2 Dividendes

Le 15 avril 2024, l'Assemblée générale de la Société a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2023, soit 0,30 euro par action. Le dividende a été payé le 15 avril 2024.

23.3 Actions propres

Principes comptables

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En mai 2024, le Groupe a conclu avec la société Rothschild & Co un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce contrat a pour objet de donner mandat au prestataire d'intervenir en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Planisware et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance de marché.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détient 800 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 22 milliers d'euros.

23.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Dans ce contexte, le Groupe peut ajuster le niveau de dividendes versés aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres, autoriser des plans de paiement fondés sur actions.

Note 24. Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte les coûts marginaux directement attribuable à l'émission et toute décote ou prime de remboursement.

La partie de la dette financière due dans les 12 mois à compter de la date de clôture est classée dans les passifs courants.

24.1 Détail des dettes financières

Au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023, l'échéance des dettes financières est la suivante :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	16 971	3 836	10 836	2 299
Concours bancaires courants	87	87	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total emprunts et dettes financières	17 058	3 923	10 836	2 299

en milliers d'euros	31 décembre 2023	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes locatives	14 917	3 472	7 858	3 588
Concours bancaires courants	98	98	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total emprunts et dettes financières	15 015	3 569	7 858	3 588

Au 31 décembre 2024, le groupe ne possède aucun emprunt auprès des établissements de crédit.

24.2 Variation des emprunts

Sur les exercices 2024 et 2023, les variations relatives au poste *Emprunts auprès des établissements de crédit* s'expliquent de la manière suivante :

en milliers d'euros	2024	2023
Emprunts auprès des établissements de crédit au 1^{er} janvier	-	304
Remboursement des emprunts	-	(304)
Charge d'intérêt	-	-
Intérêts financiers net versés	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre	-	-

Les variations relatives aux dettes locatives sont présentées en note 18.

Note 25. Instruments financiers

Principes comptables

Les niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants sont définis conformément à la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9			Valeur comptable	Juste valeur
		Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global		
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	995			995	995
Autres actifs non courants	Niveau 2	952			952	952
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	52 246			52 246	52 246
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	15 772			15 772	15 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		176 178		176 178	176 178
Total actifs financiers		69 966	176 182	-	246 147	246 147
Concours bancaires courants	Niveau 1		87		87	87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	3 772			3 772	3 772
Dettes locatives	Niveau 2	16 971			16 971	16 971
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	39 881			39 881	39 881
Total passifs financiers		60 624	87	-	60 711	60 711

Au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023 en milliers d'euros	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Classement selon IFRS 9				Juste valeur
		Coût amorti	Juste valeur par résultat net	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Valeur comptable	
Titres non consolidés	Niveau 3		4		4	4
Prêts, dépôts et cautionnement	Niveau 2	992			992	992
Autres actifs non courants	Niveau 2	777			777	777
Créances clients et actifs sur contrats	Niveau 2	46 592			46 592	46 592
Autres créances et actifs courants	Niveau 2	14 772			14 772	14 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 1		142 696		142 696	142 696
Total actifs financiers		63 133	142 700	-	205 833	205 833
Concours bancaires courants	Niveau 1		98		98	98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 2	4 294			4 294	4 294
Dettes locatives	Niveau 2	14 918			14 918	14 918
Autres dettes et passifs courants	Niveau 2	35 021			35 021	35 021
Total passifs financiers		54 233	98	-	54 331	54 331

La juste valeur des prêts et créances courants, dettes fournisseurs et autres passifs courants est identique à leur valeur comptable, compte tenu de leur nature à court terme. Pour les prêts et cautionnements inclus dans les autres actifs financiers non courants, de même que pour les emprunts bancaires et autres dettes, leur juste valeur est jugée proche de leur valeur comptable, l'effet d'actualisation étant jugé non significatif.

Note 26. Gestion des risques

26.1 Gestion du risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le groupe Planisware opère à l'échelle internationale et est donc exposé au risque de change qui résulte des fluctuations des taux de change dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain, le yen japonais et la livre sterling.

L'exposition du groupe au risque de variation des taux de change concerne principalement les activités opérationnelles du groupe (lorsque les produits ou les dépenses sont libellées dans une devise autre que l'euro).

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour se couvrir du risque de change.

Impact de conversion

Dans le compte de résultat, la consolidation des comptes s'effectuant en euros, les différents agrégats d'une filiale dont les transactions sont libellées dans une devise étrangère se trouvent affectés mécaniquement par les fluctuations de change lors de la conversion.

Dans l'état de la situation financière, l'impact concerne essentiellement les créances de la Société, sur ses filiales et ses clients pour les ventes directes, libellées en devises. Le risque porte sur la variation entre les cours de change à la date de la facturation et ceux à la date de l'encaissement. Cet impact est présenté dans le résultat opérationnel du compte de résultat dans le poste *Frais généraux et administratifs*.

26.2 Gestion du risque de taux

Le Groupe adopte une politique prudente de gestion de ses excédents de trésorerie pour répondre à ses engagements à court terme, placés en valeurs mobilières de placement ou sur des comptes rémunérés à terme.

26.3 Gestion du risque de liquidité

Compte tenu de la position de trésorerie nette actuelle et des flux de trésorerie que le Groupe prévoit de dégager, le risque que le Groupe puisse faire face à une difficulté de trésorerie à court terme est jugé faible.

Les principaux engagements contractuels du Groupe sont relatifs aux contrats de location. Les engagements résiduels contractuels du Groupe y afférent sont présentés en note 18.

26.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients et comptes rattachés. L'exposition du risque étant répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients bien diversifiés, le Groupe a un faible risque de crédit sur ses opérations. De plus amples informations sur la gestion du risque de crédit appliquée aux créances clients sont fournies à la note 20. Les valeurs comptables des créances clients indiquées dans cette note représentent l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

En outre, le groupe peut être exposé à la défaillance d'une des contreparties bancaires qui gèrent sa trésorerie. Le groupe fait appel à des institutions financières de premier plan pour ses placements de trésorerie. Il considère donc qu'il ne supporte pas de risque de contrepartie significatif sur sa trésorerie ou ses instruments financiers.

26.5 Dépendance vis-à-vis des clients

Il n'existe pas de risque significatif de dépendance vis-à-vis de(s) client(s), dans la mesure où, sur les deux exercices 2024 et 2023, aucun client individuel n'a représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé ; les 10 premiers clients ont représenté en cumul moins de 20 % du chiffre d'affaires et les 20 premiers clients, moins de 30 %.

Note 27. Provisions et passifs éventuels

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

27.1 Provisions courantes

Le détail des provisions courantes du Groupe est présenté comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provision pour litiges	1 116	-
Provision pour garanties données aux clients	35	38
Provisions courantes	1 151	38

27.2 Variations de l'exercice des provisions courantes

en milliers d'euros	2024	2023
Provisions courantes au 1^{er} janvier	38	76
Provisions constituées sur la période	1 142	19
Provisions consommées sur la période	-	(56)
Provisions reprises sur la période	(30)	-
Ecarts de conversion	0	-
Provisions courantes au 31 décembre	1 151	38

27.3 Passifs éventuels

À la date d'arrêté des comptes, le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure en cours qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur la situation financière du Groupe autre que celles qui font l'objet d'une provision.

27.4 Impact des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

Le groupe considère qu'à ce stade, le changement climatique n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers, notamment en raison de la nature de ses activités.

Note 28. Dettes fournisseurs et autres dettes et passifs courants

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes fournisseurs	2 382	2 601
Factures non parvenues	1 389	1 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 772	4 294
Dettes fiscales	7 704	6 730
Dettes sociales	29 420	26 020
Impôt courant	2 102	1 262
Autres passifs courants	655	1 008
Autres dettes et passifs courants	39 881	35 021

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 4 294 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les dettes fiscales comprennent essentiellement la TVA collectée dans les comptes de la société mère et ses filiales.

Les dettes sociales au 31 décembre 2024 sont principalement constituées de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que de l'intéressement, des provisions pour les primes des salariés et des dirigeants, des charges sociales afférentes ainsi que des provisions pour congés payés.

Note 29. Passifs sur contrats

Principes comptables

Si les montants reçus ou à recevoir d'un client dépassent le chiffre d'affaires pour un contrat, un passif sur contrat est comptabilisé.

Les passifs relatifs aux contrats reflètent principalement les factures dues ou les paiements reçus avant la comptabilisation du chiffre d'affaires. Les passifs sur contrats sont débouclés au fur et à mesure que les obligations de performance correspondantes sont satisfaites.

en milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs sur contrats	40 164	33 697
Total passifs sur contrats	40 164	33 697

Les passifs sur contrats concernent principalement les contrats d'abonnement facturés d'avance.

La contrepartie de ces montants relatifs aux contrats d'abonnement facturés d'avance et aux autres revenus différés non encore encaissés figure toutes taxes comprises dans le poste « Créances clients et actifs sur contrats » de l'actif de l'état de la situation financière décrit en note 20.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est d'un an maximum pour la majorité des contrats. En l'occurrence, la majorité des passifs sur contrats au 31 décembre 2023 ont été reconnus sur l'exercice 2024.

Note 30. Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

La variation des éléments du besoin en fonds de roulement comprend les éléments suivants :

en milliers d'euros	2024	2023
(Augmentation) / Diminution des comptes clients et actifs sur contrats	(3 819)	(123)
(Augmentation) / Diminution des commissions sur ventes capitalisées	(335)	(149)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(685)	(1 014)
(Augmentation) / Diminution des charges constatées d'avance	304	1 572
Augmentation / (Diminution) des passifs sur contrats (1)	4 672	1 202
Variation des autres actifs et passifs (2)	2 389	2 074
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement	2 526	3 564

(1) L'augmentation des passifs sur contrats est principalement relative aux abonnements du Groupe dont la part est en augmentation sur l'exercice. Le montant de ces passifs découle mécaniquement de la période sur laquelle des contrats significatifs sont signés et facturés aux clients en fin d'année.

(2) La variation des autres actifs et passifs est principalement afférente aux autres créances et aux dettes sociales.

Note 31. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le groupe ne recense aucun engagement lié à des obligations ou droits significatifs autres que ceux figurant au bilan et au compte résultat.

Note 32. Transactions avec les parties liées

32.1 Relations avec Olhada

L'entité mère du Groupe Planisware est Planisware S.A, qui est détenue par Olhada.

Conformément à la convention de services signée en date du 26 septembre 2023, Olhada reçoit une rémunération de la part de Planisware S.A. Les montants facturés à ce titre à la Société se sont élevés à 2 000 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et 4 736 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

32.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont composés du directeur général et des trois cofondateurs de la Société. Leur rémunération, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, enregistrée dans le compte de résultat au cours des exercices 2024 et 2023 (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présentent comme suit :

en milliers d'euros	2024	2023
Avantages du personnel à court terme	1 505	1 046
Avantages postérieurs à l'emploi	27	-
Paiements fondés sur des actions	385	208
Rémunération des dirigeants	1 917	1 254

Ces membres font tous partie du conseil d'administration de la Société.

Note 33. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été identifié avec un impact sur les comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2024.

Note 34. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	KPMG		Mazars		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	242	142	439	448	681	590
> Planisware S.A.	242	142	219	154	460	296
> Filiales intégrées globalement	-	-	221	294	221	294
Certification du rapport de durabilité	60	-	40	-	100	-
> Planisware S.A.	60	-	40	-	100	-
> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité	225	313	235	301	460	614
> Planisware S.A.	225	313	235	301	460	614
> Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-

Note 35. Périmètre de consolidation

Toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation élaborent leurs comptes annuels au 31 décembre de chaque année.

Certaines filiales commerciales non significatives, tant individuellement qu'en cumul, ne sont pas consolidées.

Le tableau suivant présente les pays d'implantation des filiales, le pourcentage d'intérêts et leur méthode de consolidation (IG : intégration globale, NC : non consolidée) pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

Sociétés	Pays	2024		2023	
		Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Planisware S.A.	France	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
Planisware USA Inc.	Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
Planisware Deutschland GmbH	Allemagne	100%	IG	100%	IG
Planisware UK Ltd.	Royaume-Uni	100%	IG	100%	IG
Planisware Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100%	IG	100%	IG
Innovation Framework Technologies Planisware K.K.	Japon	100%	IG	100%	IG
Innovation Framework Technologies Asia Sàrl	France	100%	NC	100%	NC
Planisware MIS Sàrl	France	100%	IG	100%	IG
PLW Tunisia Suarl	Tunisie	100%	NC	100%	NC
Planisware	Tunisie	90%	NC	90%	NC
Planisware MIS DMCC Dubai Branch	Emirats Arabes Unis	100%	IG	100%	IG